

REGLEMENT des CHAMPIONNATS JEUNES

U12 à U18 pour la Saison 2026 – 2027

La saison sera découpée en **2 phases** :

- 1ère phase sur les mois de septembre et octobre
- 2ème phase sur les mois de novembre à mai voire juin

En cas d'engagement moindre des clubs pour pouvoir mettre en place une compétition en 2 phases, la notion de compétition à 1 seule phase en match aller – retour serait mise en place. Dans ce cas le groupe pourrait passer à 10 voire 12 voire 14 équipes en formule aller-retour.

Dès la fin des engagements des clubs ou chacun aura précisé le niveau auquel il veut pratiquer, il sera mis en place une compétition dès septembre avec des groupes de 6 équipes réparties de façon géographique.

Pour la 2ème phase, les groupes passeront à 8 équipes avec des poules appelées D1, D2, D3 voire D4 en prenant en compte les classements de la phase 1.

Il sera proposé au club classé premiers du niveau inférieur d'intégrer le niveau supérieur
Cette compétition sera organisée en formule aller-retour

La possibilité d'avoir 2 équipes d'un club sur un même niveau mais dans 2 groupes différents ne sera autorisée que pour les divisions D2 – D3 – D4. Cela ne concerne pas les championnats/critériums des catégories U12, U13 et U18 ou cela autorisé même en D1 car aucune accession Ligue n'est possible.

S'il advenait qu'une équipe ne démarre pas à la 1ère journée de la phase et ne puisse rattraper la ou les rencontres non jouées, le classement serait établi sur 5 journées en phase 1 et sur 14 journées en phase 2. Toute rencontre non disputée sera comptabilisée comme perdue.

Lors de la phase 1, toute équipe inscrite en niveau 1 ne pourra pas descendre en niveau 2 s'il existe. Elle devra donc aller jusqu'au bout des 5 journées dans le niveau 1

Toute équipe non inscrite au début de la phase 1 pourra s'inscrire en complément dans un groupe s'il reste de la place. Si 2 niveaux sont proposés dans la catégorie, cette équipe ne pourra s'inscrire qu'en niveau 2.

Catégorie U12

- Phase 1 : 1 seul niveau proposé
- Phase 2 : 1 niveau D1 si 8 équipes maxi engagées en phase 1 voire 1 niveau D2 si plus de 8 équipes engagées lors de la phase 1
- Ne peuvent participer dans ces championnats que des Joueurs U12 – U11 et 3 U10 ainsi que des joueuses U13 – U12 – U11 et 3 U10.

Catégorie U13

- Phase 1 : 2 niveaux proposés
- Phase 2 : 4 niveaux
 - Niveau D1 : 16 équipes sur 2 poules dénommé Challenge JM Lefebvre
 - Niveau D2 : 32 équipes sur 4 poules
 - Niveau D3 : 48 équipes sur 6 poules
 - Niveau D4 : les équipes restantes
- Ne peuvent participer dans ces championnats que des Joueurs U13 – U12 et 3 U11 ainsi que des joueuses U14 – U13 – U12 et 3 U11.

Catégorie U14

- Phase 1 : 1 seul niveau proposé
- Phase 2 : 1 niveau D1 si 8 équipes maxi engagées en phase 1 voire 1 niveau D2 si plus de 8 équipes engagées lors de la phase 1
- Ne peuvent participer dans ce championnat que des Joueurs U14 – U13 et 3 U12 ainsi que des joueuses U15 – U14 – U13 et 3 U12.

Catégorie U15 à 11

- Phase 1 : 2 niveaux proposés
- Phase 2 : 3 niveaux
 - Niveau D1 : 1 groupe
 - Niveau D2 : 2 groupes
 - Niveau D3 : les équipes restantes
- Ne peuvent participer dans ce championnat que des Joueurs U15 – U14 et 3 U13 ainsi que des joueuses U16 – U15 – U14 et 3 U13.

Catégorie U15 à 8

- Phase 1 : 1 seul niveau proposé
- Phase 2 : 2 niveaux
 - Niveau Haut : 1 groupe
 - Niveau Bas : 2 à X groupes
- Ne peuvent participer dans ce championnat que des Joueurs U15 – U14 et 3 U13 ainsi que des joueuses U16 – U15 – U14 et 3 U13.

Catégorie U16

- Phase 1 : 1 seul niveau proposé
- Phase 2 : 2 voire 3 niveaux
 - Niveau D1 : 1 groupe
 - Niveau D2 : 2 groupes
 - Eventuellement Niveau D3 : les équipes restantes
- Ne peuvent participer dans ce championnat que des Joueurs U16 – U15 et 3 U14

Catégorie U17

- Phase 1 : 1 seul niveau proposé
- Phase 2 : 2 voire 3 niveaux
 - Niveau D1 : 1 groupe
 - Niveau D2 : 2 groupes
 - Eventuellement Niveau D3 : les équipes restantes
- Ne peuvent participer dans ce championnat que des Joueurs U17 – U16 et 3 U15.

Catégorie U18

- Phase 1 : 1 seul niveau proposé
- Phase 2 : 2 voire 3 niveaux
 - Niveau D1 : 1 groupe
 - Niveau D2 : 2 groupes
 - Eventuellement Niveau D3 : les équipes restantes
- Ne peuvent participer dans ce championnat que des Joueurs U18 – U17 et 3 U16.

ACCESSION au CHAMPIONNAT de LIGUE

U12 : pas d'accession

U13 : pas d'accession mais inscription du club via un cahier des charges pour disputer le championnat U14 Ligue

U14 : le premier du groupe de D1 accède au championnat U15 Ligue

U15 : le premier du groupe de D1 accède au championnat U16 Ligue

U16 : le premier du groupe de D1 accède au championnat U17 Ligue

U17 : le premier du championnat U17 accède au championnat U18 Ligue

U18 : Ayant un championnat U17, il n'y aura pas d'accession en Ligue pour cette catégorie

Si un club, ayant vocation à accéder en Ligue à l'issue de la saison, refusait l'accession, il serait proposé au 2^{ème} du groupe cette accession.

Si refus du 2^{ème} du groupe, proposition au 3^{ème} du groupe

Si refus du 3^{ème} du groupe, aucune accession ne sera possible en Ligue

DEROULEMENT des RENCONTRES

- Toutes les rencontres doivent être jouées à la date prévue au calendrier, sauf remise générale fixée par le District ou la Ligue.
- En cas d'impraticabilité du terrain du club recevant, celui-ci proposera un terrain de repli ou le match sera automatiquement inversé si on est en phase aller.
- Si ce cas d'impraticabilité du terrain du club recevant survenait au-delà du vendredi 17 heures, le club recevant doit contacter le service d'Astreinte du District afin d'établir la marche à suivre.
- Les demandes de report de match ne seront acceptées que si elles sont faites uniquement dans Footclubs (pas de fax ou e-mail). Une fois l'accord du club adverse donné (au plus tard le mardi soir précédant la rencontre du samedi), le District notifiera le report dès le mercredi matin. Lors de la demande de report, la nouvelle date ou le nouvel horaire sont obligatoires. Si l'un de ces éléments n'étaient pas remplis, la demande de dérogation serait refusée.
- Si une demande de report de match venait à parvenir moins de 4 jours avant la rencontre, la Commission :
 - Se réserve le droit de la refuser,
 - Se réserve le droit de déclarer les 2 clubs battus par forfait si la rencontre venait malgré tout à se jouer et d'appliquer le droit de dérogation approprié aux 2 clubs,
 - Se réserve le droit de l'accorder à titre exceptionnel tout en appliquant le droit de dérogation approprié au club demandeur
- **Pour un changement de lieu, la démarche doit également être effectuée avec Footclubs.**
- Demande de dérogation permanente pour jouer à un horaire autre que celui défini ci-dessous ou pour jouer à un autre jour que le samedi (le dimanche par exemple), il y a lieu de faire, (dès parution des groupes), une demande au service Compétitions du District afin de l'intégrer au niveau des calendriers. Si cela n'était fait, il y a lieu de passer par des demandes dérogations individuelles et au coup par coup.
- Les rencontres non disputées à la dernière date du calendrier de chacune des phases seront perdues par forfait (0 point) aux deux équipes.
- Les 2 dernières journées de championnat de la dernière phase doivent se jouer, **impérativement**, le même jour et à la même heure (toutes les dérogations permanentes prévues tombent à l'eau).

- **Toute rencontre de niveau D1 (U12 à U18) doit obligatoirement se dérouler sur un terrain classé T6 au minimum**
- Horaires des rencontres :
 - U12 et U13 : le **Samedi** à 11h00 tout au long de l'année
 - U14 à U18 : 16H30 jusqu'à fin octobre – 15h00 de novembre à fin février – 16h30 de mars à fin championnat
- Pour les clubs ayant plusieurs équipes dans la même catégorie, la rencontre de l'équipe 1 aura lieu le samedi et la rencontre de l'équipe 2 le dimanche matin à 10 heures si on ne peut pas jouer en alternance ou pas assez de terrains.
- **FMI obligatoire** sur toutes les rencontres.
 - S'il advenait que la FMI ne soit pas validée (pour différentes raisons), le club recevant devra prendre contact avec le service Compétitions du District dès le lundi
 - Si utilisation d'une feuille papier, obligation aux 2 clubs de transmettre cette feuille de match papier au service Compétitions du District pour le lundi soir au plus tard.
Passé le lundi soir, il sera donné match perdu aux 2 équipes par pénalité avec une amende.
- Réserve sur les installations :
Pour l'application de l'article 143 des Règlements Généraux, il ne pourra être formulé de réserves au sujet des installations sportives que 45 minutes au plus tard avant l'heure officielle du coup d'envoi du match.
- **Tout club engageant plus de deux équipes à 11 devra avoir 2 terrains à disposition.**

QUALIFICATION – PARTICIPATION

- Les compétitions se déroulent dans les conditions de qualification et de participation édictées par les Règlements Généraux de la FFF et Règlements Particuliers de la Ligue des Hauts de France.

DISPOSITIONS GENERALES

- Détermination du Classement pour des équipes figurant dans le même groupe :
 - Au nombre de points si le nombre de match est le même
 - Au quotient obtenu en divisant le nombre de points par le nombre de matchs joués si le nombre de matchs est différent
 - Au goal-average particulier à condition que toutes les équipes se soient rencontrées
 - Au goal-average général en retirant le score avec la meilleure différence
 - A la meilleure attaque en retirant le match avec le plus de but inscrit
 - A la meilleure défense
 - Au tirage au sort
- Détermination du Classement pour des équipes figurant dans des groupes différents :
 - Au nombre de points si le nombre de match est le même
 - Au quotient obtenu en divisant le nombre de points par le nombre de matchs joués si le nombre de matchs est différent
 - Au goal-average général en retirant le score avec la meilleure différence
 - A la meilleure attaque en retirant le match avec le plus de but inscrit
 - A la meilleure défense
 - Au tirage au sort
- La comptabilisation de forfait général (**4 rencontres continues ou discontinues**) pour une équipe sera prise en compte sur les forfaits cumulés à compter du début des compétitions.

- Entente de Club :
 - Obligation pour chaque club composant l'entente d'avoir chacun **6 joueurs licenciés** (catégories U14 à U18) ou **4 joueurs licenciés** (catégories U12 et U13) (**à compter du 1^{er} novembre jusqu'au dernier jour du championnat**) dans la catégorie concernée
 - Obligation de faire la Demande d'Entente sur Footclubs au **maximum pour le 31 octobre**.
 - Si une de ces 2 obligations n'étaient pas remplies, l'entente ne couvrirait pas les clubs vis-à-vis de son obligation en matière d'équipes de jeunes mais pourrait toutefois participer au championnat.
- La Commission se réserve le droit de modifier la structure des championnats, compte tenu du nombre d'équipes engagées et du fonctionnement des compétitions
- Pour les cas non traités dans le présent règlement, il sera fait application du règlement particulier de la Ligue des Hauts de France ou à défaut, des règlements généraux de la Fédération.

